

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 mars 2023

<p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 12 - votants : 12 <p>Convocation en date du : 25 février 2023</p> <p>Affichée le : 25 février 2023</p>	<p>Le deux mars deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.</p> <p>Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne</p> <p>Absents excusés : BANCEL Béatrice, GAY Arlette</p> <p>Secrétaire de séance élu : BABEL Anne</p>
---	---

N° 2023D104

**VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET
 COMMERCE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sylvain SERVY, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Didier BERNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	12 529,37	23 640,62	11 111,25
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)		127,68	127,68
	Résultat à affecter			11 238,93
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	48 711,28	10 632,61	- 38 078,67
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)	10 632,61		- 10 632,61
	Solde global d'exécution			- 48 711,28
Restes à réaliser au 31.12.2022	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	134 350,00	0.00	134 350,00
Résultats cumulés 2022 (y compris les restes à réaliser)		206 223,26	34 400,91	- 171 822,35

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La Secrétaire de Séance
 Anne BABEL

ROZIER EN DONZY, le 03/03/2023
 Signé : le Maire, Didier BERNE


